

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 16 (1887)

Heft: 1

Rubrik: Rapport sur le cours de travaux manuels donné à Berne du 19 au 14 août 1886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport sur le cours de travaux manuels donné à Berne du 19 au 14 août 1886

C'est surtout à la Suède que revient l'honneur d'avoir introduit les travaux manuels à l'école d'une façon rationnelle et pratique. En 1872, un riche négociant suédois, M. Abrahamson, après avoir déjà fondé à ses frais, trois écoles gratuites à Näs, près de Gothenbourg, fonda une nouvelle école pour des garçons de 10 à 14 ans. A côté des branches ordinaires, le programme d'études contenait 12 leçons par semaine destinées à l'enseignement du slöjd (travaux manuels). Le but qu'on se proposait d'atteindre de cette façon, n'était pas celui de préparer les garçons pour tel ou tel métier, mais simplement de compléter leur éducation en leur procurant une dextérité manuelle générale pouvant leur rendre de grands services en maintes occasions, quelle que soit la carrière embrassée par eux. De plus, cet enseignement devait être, comme la gymnastique, un excellent exercice corporel et contrebalancer la fatigue mentale provenant d'un enseignement purement intellectuel. Enfin, on voulait inspirer aux garçons l'amour et l'estime du travail, développer leur esprit d'initiative et les habituer à la persévérance. Ce qui prouve le mieux que le but proposé a été atteint d'une façon assez complète, c'est le développement rapide qu'a pris l'enseignement du slöjd en Suède et en Norwège, à tel point qu'une école normale a été fondée à Näs, spécialement dans le but de préparer les instituteurs pour cet enseignement et que le 76 % environ des élèves en profite actuellement, quoique cette branche soit restée facultative. Grâce à la direction habile de M. Otto Salomon, directeur de cette école normale, l'enseignement des travaux manuels a pris un caractère méthodique, proportionné au développement physique et intellectuel des garçons, de sorte que d'autres pays ont trouvé utile d'envoyer des instituteurs à Näs pour y faire les études nécessaires et pour introduire les travaux manuels dans les écoles de leur pays. Pour la Suisse, c'est M. Rudin, instituteur à Bâle, qui a été le délégué de l'autorité fédérale et c'est lui que nous avons eu le bonheur d'avoir comme directeur général de nos cours à Berne qui ont été donnés d'après les principes enseignés à Näs.

Principes de l'enseignement des travaux manuels.

Voici les thèses que nous avons adoptées dans nos conférences qui ont eu lieu pendant la durée du cours, à Berne. Elles sont, à peu de choses près, celles de M. Salomon à Näs.

Les buts auxquels on veut atteindre par l'enseignement des travaux manuels sont les suivants :

- 1° D'éveiller chez l'élève l'amour du travail ;
- 2° De développer son esprit d'initiative ;
- 3° De l'habituer à l'ordre et à l'exactitude ;
- 4° Ainsi qu'à l'attention et à la persévérance ;
- 5° De développer l'esprit d'observation.

Comme il a déjà été dit, il ne s'agit pas de préparer les élèves pour un métier quelconque, mais simplement de leur donner une dextérité manuelle générale. Nous croyons pour ce motif que l'expression de « travaux professionnels », employée généralement dans les écoles françaises, est déplacée.

L'école doit donner aux élèves une culture générale et non pas former

des professionnels : c'est pourquoi nous nous servons toujours du terme de « travaux manuels. »

Pour que les buts indiqués plus haut soient atteints, il faut que le travail manuel remplisse les conditions suivantes :

- 1° Il doit intéresser l'élève, et pour cela
- 2° l'objet à confectionner doit avoir un usage pratique ;
- 3° L'ordre et l'exactitude doivent être observés ;
- 4° Le travail manuel doit rendre la propreté possible, (ce qui n'est pas le cas pour les travaux de forge, par exemple, où les élèves ont constamment le visage et les mains sales).

Il doit aussi :

- 5° Développer le sens des formes ;
- 6° Augmenter les forces corporelles ;
- 7° Etre en rapport avec les forces physiques et intellectuelles de l'élève ;
- 8° Ne pas se faire dans la position assise ;
- 9° Etre enseigné méthodiquement ;
- 10° Et avoir pour but une dextérité manuelle générale.

Les différentes catégories de travaux manuels.

Etant admis les principes précédents, il sera facile d'examiner quels genres d'occupations remplissent le mieux ces conditions. On en a essayé de toutes sortes : ouvrages de tailleur, confection de corbeilles ou de brosses, ouvrages de scie à découper, cartonnage, travaux à l'établi et au tour, sculpture sur bois, modelage, ouvrages en paille, travaux de serrurerie, de forge, etc.

L'expérience a démontré que les travaux à l'établi sont préférables entre tous ; cependant, comme ils demandent déjà une certaine force physique, ils ne conviennent guère à des garçons en-dessous de 13 ans, tandis que le cartonnage pourra être enseigné avantageusement à des garçons de 11 à 12 ans. Il demande moins d'efforts et donne des produits très pratiques.

Les travaux au tour et la sculpture sur bois sont plutôt recommandables pour des élèves plus avancés.

Quant au modelage, il nous semble qu'il forme la suite naturelle de l'enseignement du dessin ; il sera d'une grande importance pour des élèves qui voudraient se vouer à une profession artistique. C'est pourquoi nous ne croyons pas que son introduction dans les écoles primaires puisse être recommandée, mais tout au plus dans les classes supérieures de nos établissements d'instruction secondaire.

(A suivre.)

(L'Ecole.)

Exposition scolaire permanente

COMPTE-RENDU

des séances du Comité-Directeur

DU 21 OCTOBRE 1886.

En vertu de l'art. 9 des statuts, le bureau se constitue comme suit :
M. HORNER, président de la Société, est président du Comité-Directeur.